



## EUROPEAN COMMISSION

OSP - U4Unity  
(U4U)

Bruxelles, 20.01.2015

Mme le Directeur Général,

La récente grève du personnel d'un des concessionnaires de la Commission pour les cantines, selfs et cafétérias révèle des problèmes et des dysfonctionnements qui ont trait à la manière dont les trois lots ont été attribués par la Commission.

Comme vous le savez, fin 2013, la concession des restaurants, selfs et cafétérias de la Commission a été attribuée à trois sociétés différentes. La Commission, malgré un avis négatif du CPRE (Comité paritaire des Restaurants et de l'Economat), a décidé de scinder le contrat de concession afin de promouvoir l'émulation entre concurrents pour un meilleur service au meilleur prix. Il était pourtant à craindre qu'un marché scindé entraînerait des problèmes de rentabilité pour les futurs concessionnaires, compte tenu de la nature oligopolistique de ce marché.

Entre temps, selon les résultats des discussions au sein du CPRE, du CLP et sur base des messages recueillis auprès des collègues, il apparaîtrait que la réforme 2014, entrée en vigueur après l'établissement des conditions de l'appel d'offre et l'attribution du marché, affecterait directement la fréquentation (allongement du temps de travail conduisant les collègues à réduire la pause déjeuner; gel de l'indexation des salaires qui affecte le pouvoir d'achat des collègues en bas de l'échelle de rémunération – en plus de la réduction de 1€ décidée par ailleurs; remplacement croissant des collègues pré 2004 par ceux post 2004...).

De manière plus précise, les économies imposées par la réforme 2014 sur le budget banquetting des services, revu drastiquement à la baisse, impacterait négativement sur le budget des prestataires.

On peut également souligner la fermeture de bâtiments (et donc de cantines) pour cause de libération d'espaces, de rénovation ou de déménagements.

Ceci donne un aperçu des conditions défavorables dans lesquelles les prestataires ont démarré leur contrat avec la Commission.

Les conséquences de ces conditions a été vite mesurable: prix plus élevés, prestations médiocres, qualité dégradée toujours davantage, grèves chez les concessionnaires et services indisponibles, enfreintes répétées à différentes conditions du cahier des charges.

La réalité est celle de difficultés importantes de concessionnaires (indépendamment des difficultés qui leur sont propres mais sur lesquelles nous n'avons pas prise) dont rien

n'indique qu'ils seront en mesure d'offrir à la Commission le service pour lequel ils se sont engagés.

La possibilité de se nourrir sur son lieu de travail, en particulier pour le personnel travaillant dans des quartiers isolés sans offre alternative adaptée, est un élément clé de la qualité des conditions de travail.

Il est de la prérogative de l'employeur de proposer à son personnel un service de restauration de qualité. Cette qualité s'applique à tous les niveaux: locaux, espace, nutrition adaptée aux conditions de travail et aux habitudes alimentaires, accueil et prix, disponibilité des services, etc.

U4U avait par le passé attiré l'attention de vos services sur l'importance d'un service de restauration de qualité et son incidence sur le climat social, le bien-être du personnel au travail, sa condition physique et sa santé. Mais il ne peut que s'inquiéter de la dégradation de ce service essentiel et s'interroge sur le principe qui préside, sinon mettre des prestataires en condition d'échec, du moins à leur rendre la tâche plus difficile, engendrant une pression difficilement acceptable sur leurs personnels laquelle, si elle ne relève pas entièrement de notre responsabilité, n'en demeure pas moins un élément.

Le personnel de la Commission s'émeut d'être à la fois victime d'une politique qu'il perçoit comme le considérant de plus en plus mal et bénéficiaire d'un système qui détricote les acquis sociaux du personnel des cantines du fait d'un cadre mal conçu en soi et dans un contexte changeant insuffisamment anticipé.

U4U souhaiterait entamer un dialogue social avec vos services afin de voir si l'on partage le même constat, d'une part, et d'autre part, de revoir éventuellement la politique de la Commission vis à vis du service de restauration.

Les leçons de ce qui nous semble être un échec de la scission en 3 lots du marché des restaurants et selfs doivent être tirées au plus vite et des actions mises en place pour assurer la continuité de ce service dont le dysfonctionnement pèse déjà sur le personnel.

Dans l'attente de ce dialogue social, en vous remerciant de votre attention, recevez, Madame le Directeur Général, l'expression de ma considération,

*Georges Vlandas*

*Président U4U*